



# NOUS DEVRIONS TOUS AVOIR UN TESTAMENT

La rédaction d'un testament représente un aspect important de votre planification fiscale et successorale

Toute personne, qu'elle soit fortunée ou non, devrait avoir un testament. Beaucoup de gens sont réticents à rédiger un testament, alors qu'il s'agit de l'un des meilleurs moyens de s'assurer que leurs biens seront gérés pour leurs êtres chers selon leurs volontés.



## Raisons de rédiger un testament

Un testament est une déclaration juridique en vertu de laquelle vous désignez une ou plusieurs personnes responsables de gérer votre succession et de voir au transfert de vos biens à la suite de votre décès. Alors pourquoi devriez-vous rédiger un testament? En voici les raisons :

- Si vous n'avez pas de testament, vos biens seront répartis selon une formule établie par la loi. Un tribunal décidera qui sera autorisé à gérer votre succession.
- Si vous avez un testament, vous décidez à qui et comment vos actifs seront distribués. Vous êtes également en mesure de désigner une personne de confiance à titre de liquidateur qui assurera la gestion efficace de vos biens. Vous pouvez le faire de manière à réduire l'impôt à payer.



## Le testament, la planification successorale et vous

Si vous avez des biens, peu importe leur nature, vous avez une succession. À votre décès, vos responsabilités financières ne cessent pas, elles changent. La planification successorale consiste à vous préparer à ce changement. La planification successorale vise à vous permettre de jouir de vos biens de votre vivant et à déterminer comment transmettre les biens restants aux personnes de votre choix à votre décès, en réduisant au minimum la perte de valeur de vos biens.

Assurance et placements

Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>



# NOUS DEVRIONS TOUS AVOIR UN TESTAMENT



## Avantages d'un testament

Le testament est la pierre angulaire de toute planification successorale. Il vous permet :

- de répondre à vos besoins personnels et à ceux de votre famille;
- de vous assurer que vos biens soient remis aux bénéficiaires de votre choix;
- de désigner un tuteur pour vos enfants mineurs;
- de réduire les tensions familiales au minimum;
- de réduire le coût du transfert des biens à votre décès; et
- d'atténuer l'impôt à payer sur le revenu.

**Vous devriez toujours obtenir l'aide d'un professionnel lorsque vous planifiez votre succession et préparez votre testament. La personne la mieux qualifiée pour vous aider est un notaire ou un avocat. Votre conseiller financier peut s'assurer que votre testament correspond à votre programme successoral global et vous aider à réduire le montant de l'impôt et des frais d'homologation.**

## Renseignements supplémentaires

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) offre une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placement et de retraite. Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à obtenir les placements, l'assurance individuelle et l'assurance collective dont ils ont besoin avec simplicité, rapidité et facilité afin qu'ils accumulent un patrimoine, génèrent un revenu et atteignent la sécurité financière.

L'information présentée dans ce document est fournie à titre informatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire du contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.**

<sup>MD</sup> Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

**Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité<sup>MD</sup>**

[www.empire.ca](http://www.empire.ca) [placement@empire.ca](mailto:placement@empire.ca)

